



# **Indicateurs de persévérance scolaire au secondaire**

**Le Saguenay-Lac-Saint-Jean, le réseau public québécois  
et l'ensemble du Québec**

**Mai 2013**

**Sous la coordination de :**

Julie Auclair

**Avec la collaboration de :**

Valérie Émond  
Isabelle Joyal

**Avec l'assistance technique et éditique de :**

Marie-Claude Bourgeois  
Érika Blackburn-Verreault  
Marie-Ève Cloutier  
Suzie Tardif

**Sources des données :**

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, système Charlemagne, novembre 2012

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, SPRS, DSID, Taux de diplomation et de qualification par cohorte, compilations spéciales, mars 2013

# Table des matières

---

---

Table des matières .....	iii
Table des acronymes (diplômes et qualifications) .....	vii
Faits saillants .....	ix
<b>INDICATEUR 1 : Taux de décrochage annuel (sorties sans diplôme ni qualification) .....</b>	<b>1</b>
TABLEAU 1 : Évolution du taux de décrochage annuel des élèves sortants du secondaire en formation générale des jeunes pour les commissions scolaires de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, l’ensemble du Québec et le réseau public québécois, de 1999-2000 à 2010-2011, selon le sexe .....	3
FIGURE 1 : Évolution du taux de décrochage annuel des élèves sortants du secondaire en formation générale des jeunes pour les commissions scolaires de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, l’ensemble du Québec et le réseau public québécois, de 1999-2000 à 2010-2011, sexes réunis .....	4
FIGURE 2 : Évolution du taux de décrochage annuel des élèves sortants du secondaire en formation générale des jeunes pour les commissions scolaires de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, l’ensemble du Québec et le réseau public québécois, de 1999-2000 à 2010-2011, chez les filles .....	5
FIGURE 3 : Évolution du taux de décrochage annuel des élèves sortants du secondaire en formation générale des jeunes pour les commissions scolaires de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, l’ensemble du Québec et le réseau public québécois, de 1999-2000 à 2010-2011, chez les garçons .....	6
TABLEAU 2 : Évolution du taux de décrochage annuel des élèves sortants du secondaire en formation générale des jeunes pour les commissions scolaires des 17 régions administratives, l’ensemble du Québec et le réseau public québécois, de 1999-2000 à 2010-2011, sexes réunis .....	7
TABLEAU 3 : Évolution du taux de décrochage annuel des élèves sortants du secondaire en formation générale des jeunes pour les commissions scolaires des 17 régions administratives, l’ensemble du Québec et le réseau public québécois, de 1999-2000 à 2010-2011, chez les filles .....	8

TABLEAU 4 : Évolution du taux de décrochage annuel des élèves sortants du secondaire en formation générale des jeunes pour les commissions scolaires des 17 régions administratives, l'ensemble du Québec et le réseau public québécois, de 1999-2000 à 2010-2011, chez les garçons .....	9
<b>INDICATEUR 2 : Taux de diplomation au secondaire après 7 ans .....</b>	<b>11</b>
TABLEAU 5 : Évolution du taux de diplomation et de qualification au secondaire après sept ans, pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean, l'ensemble du Québec et le réseau public québécois, pour les cohortes de 1990 à 2004 (diplômés de 1997 à 2011), selon le sexe .....	13
FIGURE 4 : Évolution du taux de diplomation et de qualification au secondaire après sept ans, pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean, l'ensemble du Québec et le réseau public québécois, pour les cohortes de 1990 à 2004 (diplômés de 1997 à 2011), sexes réunis.....	14
FIGURE 5 : Évolution du taux de diplomation et de qualification au secondaire après sept ans, pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean, l'ensemble du Québec et le réseau public québécois, pour les cohortes de 1990 à 2004 (diplômés de 1997 à 2011), chez les filles .....	15
FIGURE 6 : Évolution du taux de diplomation et de qualification au secondaire après sept ans, pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean, l'ensemble du Québec et le réseau public québécois, pour les cohortes de 1990 à 2004 (diplômés de 1997 à 2011), chez les garçons.....	16
TABLEAU 6 : Évolution du taux de diplomation et de qualification au secondaire après sept ans, pour les commissions scolaires des 17 régions administratives l'ensemble du Québec et le réseau public québécois, pour les cohortes de 1990 à 2004 (diplômés de 1997 à 2011), sexes réunis.....	17
TABLEAU 7 : Évolution du taux de diplomation et de qualification au secondaire après sept ans, pour les commissions scolaires des 17 régions administratives, l'ensemble du Québec et le réseau public québécois, pour les cohortes de 1990 à 2004 (diplômés de 1997 à 2011), chez les filles.....	18
TABLEAU 8 : Évolution du taux de diplomation et de qualification au secondaire après sept ans, pour les commissions scolaires des 17 régions administratives, l'ensemble du Québec et le réseau public québécois, pour les cohortes de 1990 à 2004 (diplômés de 1997 à 2011), chez les garçons .....	19

**INDICATEUR 3 : Taux de diplomation au secondaire après 5 ans** ..... 21

TABLEAU 9 Évolution du taux de diplomation et de qualification au secondaire après cinq ans, pour les commissions scolaires des 17 régions administratives, l'ensemble du Québec et le réseau public québécois, pour les cohortes de 1998 à 2006 (diplômés de 2003 à 2011), sexes réunis ..... 23



# **Table des acronymes (diplômes et qualifications)**

---

---

AFP.....	Attestation de formation professionnelle
ASP .....	Attestation de spécialisation professionnelle
CEFER et CFER .....	Certificat de formation en entreprise de récupération
CFMS .....	Certificat de formation à un métier semi-spécialisé
CFPT .....	Certificat de formation en préparation au marché du travail
DEP .....	Diplôme d'études professionnelles
DES .....	Diplôme d'études secondaires
ISPJ .....	Certificat en insertion socioprofessionnelle des jeunes





# Faits saillants

---

---

## INDICATEUR 1 : Taux de décrochage annuel (sorties sans diplôme ni qualification)

- Le taux de décrochage annuel des élèves des commissions scolaires du Saguenay–Lac-St-Jean (SLSJ) a connu une baisse pour une quatrième année consécutive. Il atteint ainsi 11,8 % pour la plus récente année scolaire disponible (2010-2011), ce qui représente le deuxième plus faible taux relevé ces 12 dernières années. Ce taux se compare avantageusement à ceux du réseau public québécois et de l'ensemble du Québec qui se situent respectivement à 18,6 % et 16,2 %.
- Devancé de 1,4 point de pourcentage par le Bas-Saint-Laurent qui affiche un taux de décrochage annuel de 10,4 %, le SLSJ enregistre le deuxième plus bas taux du réseau public en 2010-2011 (11,8 %). Il est suivi par les régions de Chaudière-Appalaches (13,6 %) et de la Capitale-Nationale (15,1 %).
- Tout comme pour la région du SLSJ, les taux de décrochage du réseau public québécois et de l'ensemble du Québec sont en décroissance continue depuis l'année scolaire 2007-2008. Lorsqu'on s'intéresse à l'évolution des taux sur une plus longue période, soit de 1999-2000 à 2010-2011, on remarque que l'avance marquée du SLSJ par rapport au réseau public tend à s'amenuiser au fil des ans. Se situant au-delà de 12,0 points de pourcentage dans les années 1999-2000 à 2003-2004, cette avance est définitivement passée sous la barre des 12,0 points en 2004-2005 pour dégringoler jusqu'à 6,8 points en 2010-2011. Ceci s'explique par une décroissance quasi continue du taux québécois depuis le début de la période d'observation (allant de 24,5 % en 1999-2000 à 18,6 % en 2010-2011) combinée à une stabilité relative du taux régional (12,5 % à 11,8 % pour la même période).
- Chez les filles des commissions scolaires du SLSJ, le taux de décrochage a diminué de 1,3 point en 2010-2011 par rapport à l'année précédente (9,2 % contre 10,5 % en 2009-2010). Ce taux est supérieur de 2,1 points au plus bas taux enregistré ces 12 dernières années chez les filles (7,1 %, 2000-2001). Il se situe néanmoins en deçà du taux observé chez les filles du réseau public et de l'ensemble du Québec qui affichent respectivement 14,3 % et 12,6 %.
- Le plus récent taux de décrochage annuel chez les garçons des commissions scolaires du SLSJ a connu un léger bond par rapport à l'année précédente pour s'établir à 14,5 % en 2010-2011. Il faut toutefois noter que le taux précédent (14,1 %) était le plus faible des 12 dernières années. Cette légère hausse (0,4 point) renverse une tendance à la baisse constatée au cours des trois années antérieures. D'autre part, les garçons du SLSJ maintiennent une avance confortable par rapport à ceux du réseau public québécois (23,1 %) et de l'ensemble du Québec (20,1 %).
- Au classement des régions, les filles et les garçons du SLSJ se hissent au deuxième rang, soit derrière la région du Bas-Saint-Laurent. Pour une première fois en 12 ans, les garçons du SLSJ ne sont pas les plus persévérants de la province.

## **INDICATEUR 2 : Taux de diplomation au secondaire après sept ans**

- Le plus récent taux de diplomation et de qualification au secondaire après sept ans (deux ans après la durée prévue) des élèves des commissions scolaires du SLSJ a régressé de 1,6 point pour s'établir à 72,6 % (cohorte 2004). Il faut reculer aux cohortes de 1990 et de 1997 pour relever des taux aussi faibles. La région du SLSJ maintient tout de même son avance relativement au réseau public québécois (69,3 %) mais son taux glisse sous celui de l'ensemble du Québec (73,4 %) pour la première fois depuis 1992.
- Le SLSJ perd sa première position provinciale au profit des régions administratives de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches qui présentent chacune un taux de diplomation après sept ans de 73,8 % pour la cohorte 2004.
- Cette diminution du taux de diplomation pour la plus récente cohorte disponible (2004) au SLSJ est notamment attribuable à une importante chute du taux de diplomation des filles. Ce taux est passé de 83,1 % pour la cohorte 2003 à 78,6 % pour la cohorte 2004, ce qui représente une perte de 4,5 points. Ce taux est d'ailleurs le plus bas taux enregistré ces 15 dernières années. Malgré tout, il se compare avantageusement à celui des filles du réseau public (75,9 %) mais se retrouve sous la barre du taux observé chez celles de l'ensemble du Québec (79,5 %) pour la première fois depuis 1992.
- Inversement, chez les garçons du SLSJ, on constate une légère augmentation (0,6 point) du taux de diplomation après sept ans. En effet, ce taux est passé de 66,0 % pour la cohorte 2003 à 66,6 % pour la cohorte 2004. Cette croissance met fin à un recul continu de cet indicateur chez les garçons du SLSJ des quatre cohortes

précédentes. Malgré une hausse simultanée du taux des garçons du réseau public qui passe de 61,1 % pour la cohorte 2003 à 63,1 % pour la cohorte 2004, les garçons du SLSJ conservent une avance de 3,5 points sur ces derniers.

- Au classement des régions, les garçons des commissions scolaires du SLSJ se classent en troisième position tandis que les filles sont au quatrième rang des régions du Québec au regard du taux de diplomation au secondaire après sept ans.

## **INDICATEUR 3 : Taux de diplomation au secondaire après cinq ans**

- Le taux de diplomation et de qualification au secondaire après cinq ans (durée prescrite) affiche un recul de 0,9 point au SLSJ pour atteindre 59,3 % pour la dernière cohorte étudiée (2006). Pour leur part, le réseau public québécois et l'ensemble du Québec ont plutôt connu une hausse de leur taux (gain respectif de 0,8 et 0,9 point) par rapport à la cohorte précédente.
- Le SLSJ conserve une mince avance comparativement au réseau public (59,3 % contre 58,3 %), mais se classe désormais au neuvième rang des régions. Il s'agit du pire classement connu par cet indicateur depuis la cohorte 1998 puisqu'il s'est, jusqu'à ce jour, maintenu entre la 3<sup>e</sup> et la 6<sup>e</sup> position.
- Bien qu'en avance sur les élèves du réseau public depuis la cohorte 1998, les élèves des commissions scolaires du SLSJ performant historiquement moins bien que ceux de l'ensemble du Québec à l'égard de cet indicateur. L'écart qui sépare le SLSJ de l'ensemble du Québec (63,8 %) se creuse davantage pour la dernière cohorte disponible, passant de 2,7 points en 2005 à 4,5 points en 2006.

**INDICATEUR 1**  
**Taux de décrochage annuel**  
**(sorties sans diplôme ni qualification)**



## Indicateur 1 : Taux de décrochage annuel (sorties sans diplôme ni qualification)

**TABLEAU 1 : Évolution du taux de décrochage annuel<sup>1</sup> des élèves sortants du secondaire en formation générale des jeunes pour les commissions scolaires de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean<sup>2</sup>, l'ensemble du Québec<sup>3</sup> et le réseau public québécois<sup>4</sup>, de 1999-2000 à 2010-2011, selon le sexe**

		ANNÉE SCOLAIRE											
		1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
<b>Saguenay–Lac-Saint-Jean<sup>2</sup></b>													
❖ Filles	%	8,8	7,1	8,8	9,5	9,4	8,8	9,4	10,7	10,3	11,3	10,5	9,2
❖ Garçons	%	16,6	14,3	15,7	17,4	15,6	16,8	15,5	20,5	18,8	15,9	14,1	14,5
<b>❖ Total</b>	<b>%</b>	<b>12,5</b>	<b>10,6</b>	<b>12,1</b>	<b>13,1</b>	<b>12,3</b>	<b>12,5</b>	<b>12,3</b>	<b>15,3</b>	<b>14,4</b>	<b>13,5</b>	<b>12,2</b>	<b>11,8</b>
<b>Ensemble du Québec<sup>3</sup></b>													
❖ Filles	%	16,0	15,9	16,5	16,3	16,1	15,6	15,6	15,6	15,6	14,3	13,6	12,6
❖ Garçons	%	27,9	27,3	28,5	28,6	27,8	27,1	26,2	26,0	25,2	22,6	21,5	20,1
<b>❖ Total</b>	<b>%</b>	<b>21,9</b>	<b>21,5</b>	<b>22,3</b>	<b>22,2</b>	<b>21,8</b>	<b>21,2</b>	<b>20,7</b>	<b>20,7</b>	<b>20,3</b>	<b>18,4</b>	<b>17,4</b>	<b>16,2</b>
<b>Réseau public québécois<sup>4</sup></b>													
❖ Filles	%	17,8	17,8	18,0	18,1	18,1	17,5	17,6	17,9	17,8	16,5	15,6	14,3
❖ Garçons	%	31,3	30,8	31,8	32,4	31,6	31,0	30,1	30,1	29,0	26,1	24,8	23,1
<b>❖ Total</b>	<b>%</b>	<b>24,5</b>	<b>24,2</b>	<b>24,8</b>	<b>25,1</b>	<b>24,8</b>	<b>24,2</b>	<b>23,6</b>	<b>23,9</b>	<b>23,3</b>	<b>21,3</b>	<b>20,1</b>	<b>18,6</b>

<sup>1</sup> Le taux de décrochage annuel représente le taux de sorties sans diplôme ni qualification parmi les sortants du secondaire (inscrits en formation générale des jeunes) pour une année scolaire donnée. Le décrocheur est un élève qui est inscrit une année donnée et qui répond aux deux critères suivants :

a) Il n'obtient ni diplôme ni qualification durant l'année considérée. Les diplômes retenus sont les suivants : DES, DEP, ASP. Les qualifications retenues sont les suivantes : CFER, ISPJ, AFP, CFMS, CFPT.

b) Il n'est inscrit, durant l'année suivante, ni en formation générale (jeunes ou adultes), ni en formation professionnelle, ni au collégial, dans un établissement d'enseignement au Québec.

Cela comprend aussi des « sorties » dues à l'émigration hors Québec ou à d'autres causes telles la mortalité, la morbidité et la scolarisation à domicile. Ces « sorties » sont marginales pour l'ensemble du Québec et ne représentent qu'environ 1 % des sorties sans diplôme ni qualification.

Le taux de décrochage annuel était originalement établi à partir des inscriptions des élèves effectuées jusqu'à la fin de janvier de l'année scolaire suivante. Quoique la démarche méthodologique demeure inchangée depuis 2010, le moment de lecture a été repoussé à la fin du mois d'août. Cet ajustement a pour effet de présenter des résultats officiels qui reflètent davantage la réalité. Les taux annuels présentés ici ont donc tous été révisés en fonction de cette modification.

<sup>2</sup> Seul le réseau public est considéré.

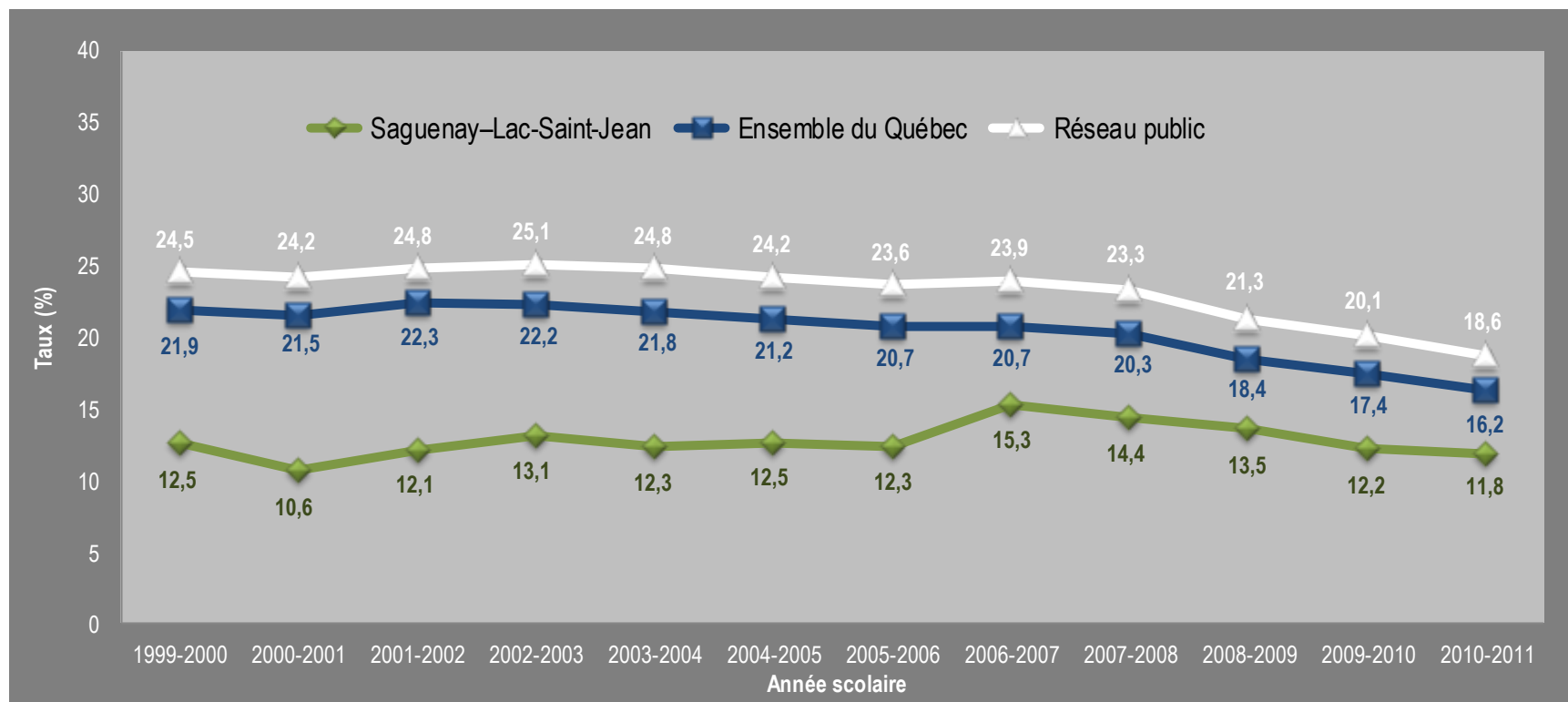
<sup>3</sup> Ces données correspondent à la somme des effectifs des réseaux public, privé et gouvernemental.

<sup>4</sup> Ces données correspondent à la somme des effectifs des commissions scolaires francophones (60), anglophones (9) et à statut particulier (3).

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, système *Charlemagne*, novembre 2012.

## Indicateur 1 : Taux de décrochage annuel (sorties sans diplôme ni qualification)

**FIGURE 1 :** Évolution du taux de décrochage annuel<sup>1</sup> des élèves sortants du secondaire en formation générale des jeunes pour les commissions scolaires de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean<sup>2</sup>, l'ensemble du Québec<sup>3</sup> et le réseau public québécois<sup>4</sup>, de 1999-2000 à 2010-2011, sexes réunis



<sup>1</sup> Le taux de décrochage annuel représente le taux de sorties sans diplôme ni qualification parmi les sortants du secondaire (inscrits en formation générale des jeunes) pour une année scolaire donnée. Le décrocheur est un élève qui est inscrit une année donnée et qui répond aux deux critères suivants :

- a) Il n'obtient ni diplôme ni qualification durant l'année considérée. Les diplômes retenus sont les suivants : DES, DEP, ASP. Les qualifications retenues sont les suivantes : CFER, ISPJ, AFP, CFMS, CFPT.
- b) Il n'est inscrit, durant l'année suivante, ni en formation générale (jeunes ou adultes), ni en formation professionnelle, ni au collégial, dans un établissement d'enseignement au Québec.

Cela comprend aussi des « sorties » dues à l'émigration hors Québec ou à d'autres causes telles la mortalité, la morbidité et la scolarisation à domicile. Ces « sorties » sont marginales pour l'ensemble du Québec et ne représentent qu'environ 1 % des sorties sans diplôme ni qualification.

Le taux de décrochage annuel était originalement établi à partir des inscriptions des élèves effectuées jusqu'à la fin de janvier de l'année scolaire suivante. Quoique la démarche méthodologique demeure inchangée depuis 2010, le moment de lecture a été repoussé à la fin du mois d'août. Cet ajustement a pour effet de présenter des résultats officiels qui reflètent davantage la réalité. Les taux annuels présentés ici ont donc tous été révisés en fonction de cette modification.

<sup>2</sup> Seul le réseau public est considéré.

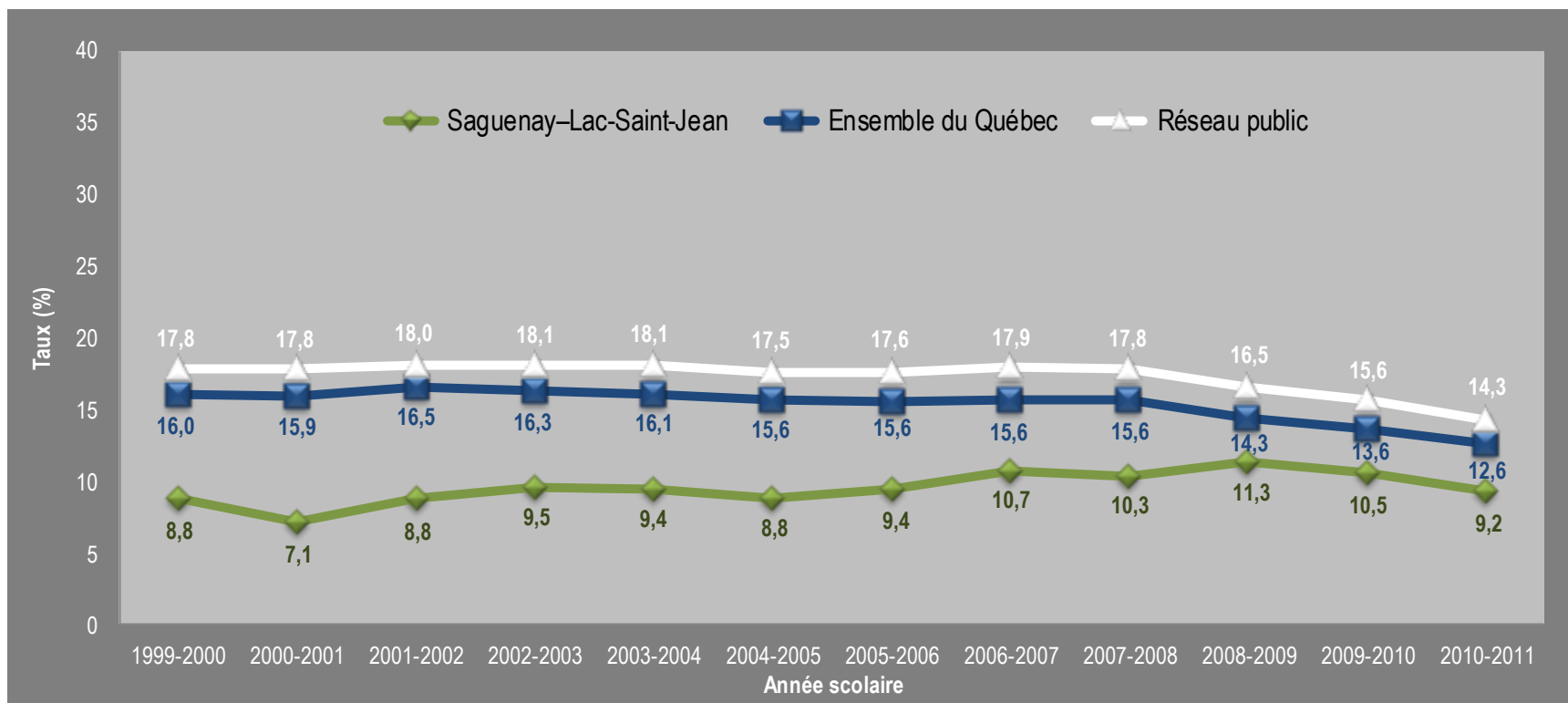
<sup>3</sup> Ces données correspondent à la somme des effectifs des réseaux public, privé et gouvernemental.

<sup>4</sup> Ces données correspondent à la somme des effectifs des commissions scolaires francophones (60), anglophones (9) et à statut particulier (3).

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, système *Charlemagne*, novembre 2012.

## Indicateur 1 : Taux de décrochage annuel (sorties sans diplôme ni qualification)

**FIGURE 2 :** Évolution du taux de décrochage annuel<sup>1</sup> des élèves sortants du secondaire en formation générale des jeunes pour les commissions scolaires de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean<sup>2</sup>, l'ensemble du Québec<sup>3</sup> et le réseau public québécois<sup>4</sup>, de 1999-2000 à 2010-2011, chez les filles



<sup>1</sup> Le taux de décrochage annuel représente le taux de sorties sans diplôme ni qualification parmi les sortants du secondaire (inscrits en formation générale des jeunes) pour une année scolaire donnée. Le décrocheur est un élève qui est inscrit une année donnée et qui répond aux deux critères suivants :

- a) Il n'obtient ni diplôme ni qualification durant l'année considérée. Les diplômes retenus sont les suivants : DES, DEP, ASP. Les qualifications retenues sont les suivantes : CFER, ISPJ, AFP, CFMS, CFPT.
- b) Il n'est inscrit, durant l'année suivante, ni en formation générale (jeunes ou adultes), ni en formation professionnelle, ni au collégial, dans un établissement d'enseignement au Québec.

Cela comprend aussi des « sorties » dues à l'émigration hors Québec ou à d'autres causes telles la mortalité, la morbidité et la scolarisation à domicile. Ces « sorties » sont marginales pour l'ensemble du Québec et ne représentent qu'environ 1 % des sorties sans diplôme ni qualification.

Le taux de décrochage annuel était originalement établi à partir des inscriptions des élèves effectuées jusqu'à la fin de janvier de l'année scolaire suivante. Quoique la démarche méthodologique demeure inchangée depuis 2010, le moment de lecture a été repoussé à la fin du mois d'août. Cet ajustement a pour effet de présenter des résultats officiels qui reflètent davantage la réalité. Les taux annuels présentés ici ont donc tous été révisés en fonction de cette modification.

<sup>2</sup> Seul le réseau public est considéré.

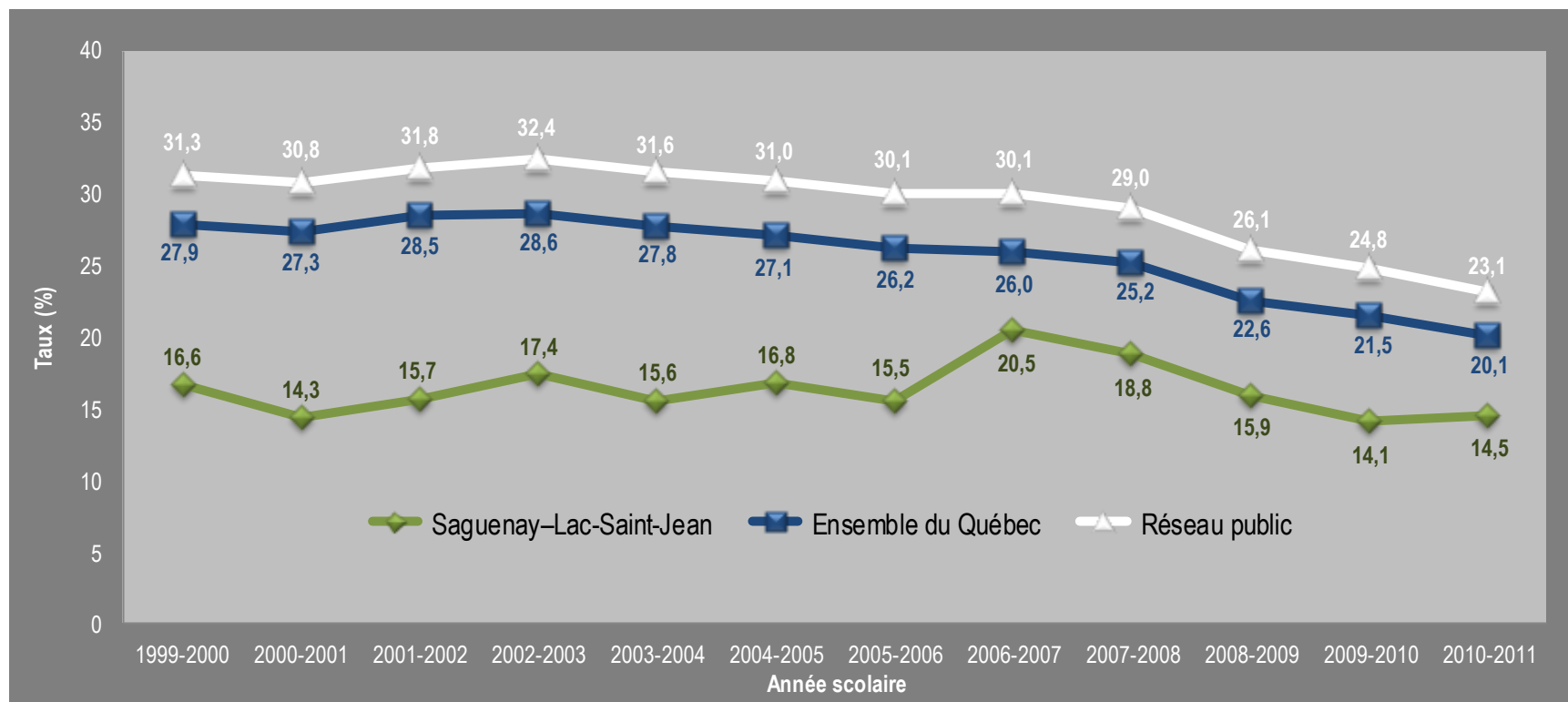
<sup>3</sup> Ces données correspondent à la somme des effectifs des réseaux public, privé et gouvernemental.

<sup>4</sup> Ces données correspondent à la somme des effectifs des commissions scolaires francophones (60), anglophones (9) et à statut particulier (3).

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, système *Charlemagne*, novembre 2012.

### Indicateur 1 : Taux de décrochage annuel (sorties sans diplôme ni qualification)

FIGURE 3 : Évolution du taux de décrochage annuel<sup>1</sup> des élèves sortants du secondaire en formation générale des jeunes pour les commissions scolaires de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean<sup>2</sup>, l'ensemble du Québec<sup>3</sup> et le réseau public québécois<sup>4</sup>, de 1999-2000 à 2010-2011, chez les garçons



<sup>1</sup> Le taux de décrochage annuel représente le taux de sorties sans diplôme ni qualification parmi les sortants du secondaire (inscrits en formation générale des jeunes) pour une année scolaire donnée. Le décrocheur est un élève qui est inscrit une année donnée et qui répond aux deux critères suivants :

a) Il n'obtient ni diplôme ni qualification durant l'année considérée. Les diplômes retenus sont les suivants : DES, DEP, ASP. Les qualifications retenues sont les suivantes : CFER, ISPJ, AFP, CFMS, CFPT.

b) Il n'est inscrit, durant l'année suivante, ni en formation générale (jeunes ou adultes), ni en formation professionnelle, ni au collégial, dans un établissement d'enseignement au Québec.

Cela comprend aussi des « sorties » dues à l'émigration hors Québec ou à d'autres causes telles la mortalité, la morbidité et la scolarisation à domicile. Ces « sorties » sont marginales pour l'ensemble du Québec et ne représentent qu'environ 1 % des sorties sans diplôme ni qualification.

Le taux de décrochage annuel était originalement établi à partir des inscriptions des élèves effectuées jusqu'à la fin de janvier de l'année scolaire suivante. Quoique la démarche méthodologique demeure inchangée depuis 2010, le moment de lecture a été repoussé à la fin du mois d'août. Cet ajustement a pour effet de présenter des résultats officiels qui reflètent davantage la réalité. Les taux annuels présentés ici ont donc tous été révisés en fonction de cette modification.

<sup>2</sup> Seul le réseau public est considéré.

<sup>3</sup> Ces données correspondent à la somme des effectifs des réseaux public, privé et gouvernemental.

<sup>4</sup> Ces données correspondent à la somme des effectifs des commissions scolaires francophones (60), anglophones (9) et à statut particulier (3).

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, système *Charlemagne*, novembre 2012.



## Indicateur 1 : Taux de décrochage annuel (sorties sans diplôme ni qualification)

**TABLEAU 2 : Évolution du taux de décrochage annuel<sup>1</sup> des élèves sortants du secondaire en formation générale des jeunes pour les commissions scolaires des 17 régions administratives, l'ensemble du Québec<sup>2</sup> et le réseau public québécois<sup>3</sup>, de 1999-2000 à 2010-2011, sexes réunis**

RÉGION <sup>3</sup>	ANNÉE SCOLAIRE											
	1999-2000 %	2000-2001 %	2001-2002 %	2002-2003 %	2003-2004 %	2004-2005 %	2005-2006 %	2006-2007 %	2007-2008 %	2008-2009 %	2009-2010 %	2010-2011 %
01 : Bas-Saint-Laurent	16,5	14,4	16,9	16,4	16,0	16,8	14,4	16,1	17,7	13,9	13,7	10,4
<b>02 : Saguenay–Lac-Saint-Jean</b>	<b>12,5</b>	<b>10,6</b>	<b>12,1</b>	<b>13,1</b>	<b>12,3</b>	<b>12,5</b>	<b>12,3</b>	<b>15,3</b>	<b>14,4</b>	<b>13,5</b>	<b>12,2</b>	<b>11,8</b>
03 : Capitale-Nationale	16,0	16,3	16,1	17,0	16,6	16,2	17,4	17,4	19,9	15,7	16,1	15,1
04 : Mauricie	22,1	21,5	24,3	22,7	20,2	22,5	22,8	22,9	22,8	18,5	20,1	18,1
05 : Estrie	26,9	26,0	30,0	29,1	28,5	30,2	25,8	26,0	26,2	24,2	23,2	19,5
06 : Montréal	28,6	28,6	27,0	27,0	28,2	26,1	26,5	27,4	25,5	24,6	22,5	20,8
07 : Outaouais	31,6	32,4	31,3	31,5	31,3	29,1	29,1	30,2	31,1	26,8	27,7	25,8
08 : Abitibi-Témiscamingue	20,9	20,1	21,3	20,5	16,8	21,9	19,7	23,0	20,2	16,0	17,1	18,6
09 : Côte-Nord	21,0	20,4	24,0	26,2	24,6	26,4	22,8	26,6	27,1	19,5	18,8	17,4
10 : Nord-du-Québec <sup>4</sup>	59,2	62,8	62,6	61,4	61,6	63,5	71,3	67,5	72,9	73,4	71,6	66,4
11 : Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	22,2	19,4	23,4	23,1	20,6	20,0	19,7	23,6	20,1	15,9	15,4	16,1
12 : Chaudière-Appalaches	16,3	16,4	17,3	15,9	16,8	16,0	16,3	15,4	14,7	14,4	12,9	13,6
13 : Laval	26,1	25,5	25,7	26,2	25,7	25,6	24,8	22,9	21,8	21,5	21,0	18,3
14 : Lanaudière	27,7	25,5	27,0	29,3	28,4	29,0	25,6	25,2	28,3	23,4	22,1	19,3
15 : Laurentides	31,7	32,1	31,9	32,2	32,3	28,9	27,8	27,1	23,9	21,1	19,0	17,0
16 : Montérégie	25,2	25,0	25,9	26,2	24,7	24,2	22,9	22,7	21,6	19,6	18,2	17,6
17 : Centre-du-Québec	23,0	22,7	24,3	23,7	24,7	23,0	23,7	24,0	22,2	24,0	19,1	18,4
<b>Ensemble du Québec<sup>2</sup></b>	<b>21,9</b>	<b>21,5</b>	<b>22,3</b>	<b>22,2</b>	<b>21,8</b>	<b>21,2</b>	<b>20,7</b>	<b>20,7</b>	<b>20,3</b>	<b>18,4</b>	<b>17,4</b>	<b>16,2</b>
<b>Réseau public québécois (72 CS)<sup>3</sup></b>	<b>24,5</b>	<b>24,2</b>	<b>24,8</b>	<b>25,1</b>	<b>24,8</b>	<b>24,2</b>	<b>23,6</b>	<b>23,9</b>	<b>23,3</b>	<b>21,3</b>	<b>20,1</b>	<b>18,6</b>

<sup>1</sup> Le taux de décrochage annuel représente le taux de sorties sans diplôme ni qualification parmi les sortants du secondaire (inscrits en formation générale des jeunes) pour une année scolaire donnée. Le décrocheur est un élève qui est inscrit une année donnée et qui répond aux deux critères suivants :

- Il n'obtient ni diplôme ni qualification durant l'année considérée. Les diplômes retenus sont les suivants : DES, DEP, ASP. Les qualifications retenues sont les suivantes : CFER, ISPJ, AFP, CFMS, CFPT.
- Il n'est inscrit, durant l'année suivante, ni en formation générale (jeunes ou adultes), ni en formation professionnelle, ni au collégial, dans un établissement d'enseignement au Québec.

Cela comprend aussi des « sorties » dues à l'émigration hors Québec ou à d'autres causes telles la mortalité, la morbidité et la scolarisation à domicile. Ces « sorties » sont marginales pour l'ensemble du Québec et ne représentent qu'environ 1 % des sorties sans diplôme ni qualification.

Le taux de décrochage annuel était originalement établi à partir des inscriptions des élèves effectuées jusqu'à la fin de janvier de l'année scolaire suivante. Quoique la démarche méthodologique demeure inchangée depuis 2010, le moment de lecture a été repoussé à la fin du mois d'août. Cet ajustement a pour effet de présenter des résultats officiels qui reflètent davantage la réalité. Les taux annuels présentés ici ont donc tous été révisés en fonction de cette modification.

<sup>2</sup> Ces données correspondent à la somme des effectifs des réseaux public, privé et gouvernemental.

<sup>3</sup> Ces données correspondent à la somme des effectifs des commissions scolaires francophones (60), anglophones (9) et à statut particulier (3).

<sup>4</sup> Lorsqu'on exclut les commissions scolaires à statut particulier (commissions scolaires CRIE et Kativik) du calcul du taux de décrochage de cette région administrative, on observe une baisse parfois très notable du taux de décrochage.

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, système *Charlemagne*, novembre 2012.

## Indicateur 1 : Taux de décrochage annuel (sorties sans diplôme ni qualification)

**TABLEAU 3 : Évolution du taux de décrochage annuel<sup>1</sup> des élèves sortants du secondaire en formation générale des jeunes pour les commissions scolaires des 17 régions administratives, l'ensemble du Québec<sup>2</sup> et le réseau public québécois<sup>3</sup>, de 1999-2000 à 2010-2011, chez les filles**

RÉGION <sup>3</sup>	ANNÉE SCOLAIRE											
	1999-2000 %	2000-2001 %	2001-2002 %	2002-2003 %	2003-2004 %	2004-2005 %	2005-2006 %	2006-2007 %	2007-2008 %	2008-2009 %	2009-2010 %	2010-2011 %
01 : Bas-Saint-Laurent	10,1	8,9	9,7	10,5	6,7	9,2	8,5	8,4	12,6	8,8	8,5	7,1
<b>02 : Saguenay–Lac-Saint-Jean</b>	<b>8,8</b>	<b>7,1</b>	<b>8,8</b>	<b>9,5</b>	<b>9,4</b>	<b>8,8</b>	<b>9,4</b>	<b>10,7</b>	<b>10,3</b>	<b>11,3</b>	<b>10,5</b>	<b>9,2</b>
03 : Capitale-Nationale	10,5	12,0	11,5	11,9	11,8	11,7	13,1	12,5	15,2	12,3	11,7	11,8
04 : Mauricie	16,2	15,3	15,7	16,5	14,9	13,5	16,1	17,3	16,6	13,7	15,1	13,5
05 : Estrie	18,9	17,9	23,0	20,2	21,1	20,1	20,0	19,1	18,7	18,0	16,3	14,7
06 : Montréal	23,1	22,9	21,9	21,6	23,2	21,5	21,5	23,2	21,5	20,6	18,9	17,9
07 : Outaouais	24,5	24,4	24,7	24,9	25,5	23,2	23,9	24,5	25,0	21,9	24,1	22,7
08 : Abitibi-Témiscamingue	13,2	15,4	14,7	13,7	11,6	15,8	14,9	17,7	15,0	10,9	11,4	10,9
09 : Côte-Nord	17,5	15,4	17,8	20,6	20,3	19,6	19,1	18,3	21,2	16,8	14,8	15,4
10 : Nord-du-Québec <sup>4</sup>	55,2	60,5	59,1	53,4	54,9	61,0	67,3	65,5	68,1	70,4	65,6	63,8
11 : Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	17,0	13,5	18,8	16,8	13,0	14,3	15,0	16,0	13,0	12,6	9,9	9,7
12 : Chaudière-Appalaches	8,7	8,8	10,2	8,2	8,9	10,0	9,5	10,2	9,9	10,3	8,0	10,3
13 : Laval	19,4	19,4	18,8	18,4	19,3	21,0	19,6	17,5	17,0	17,8	18,2	14,4
14 : Lanaudière	19,2	17,0	17,7	18,9	18,3	18,0	17,2	17,3	20,0	17,0	15,1	13,2
15 : Laurentides	23,1	24,1	23,4	24,1	23,8	19,6	19,7	19,1	18,1	15,6	13,7	11,6
16 : Montérégie	18,3	18,1	18,4	18,9	17,6	16,7	16,2	16,0	15,8	14,1	13,8	12,3
17 : Centre-du-Québec	14,1	14,5	12,5	12,8	14,6	14,4	15,1	16,6	14,8	15,0	13,7	11,8
<b>Ensemble du Québec<sup>2</sup></b>	<b>16,0</b>	<b>15,9</b>	<b>16,5</b>	<b>16,3</b>	<b>16,1</b>	<b>15,6</b>	<b>15,6</b>	<b>15,6</b>	<b>15,6</b>	<b>14,3</b>	<b>13,6</b>	<b>12,6</b>
<b>Réseau public québécois (72 CS)<sup>3</sup></b>	<b>17,8</b>	<b>17,8</b>	<b>18,0</b>	<b>18,1</b>	<b>18,1</b>	<b>17,5</b>	<b>17,6</b>	<b>17,9</b>	<b>17,8</b>	<b>16,5</b>	<b>15,6</b>	<b>14,3</b>

<sup>1</sup> Le taux de décrochage annuel représente le taux de sorties sans diplôme ni qualification parmi les sortants du secondaire (inscrits en formation générale des jeunes) pour une année scolaire donnée. Le décrocheur est un élève qui est inscrit une année donnée et qui répond aux deux critères suivants :

- Il n'obtient ni diplôme ni qualification durant l'année considérée. Les diplômes retenus sont les suivants : DES, DEP, ASP. Les qualifications retenues sont les suivantes : CFER, ISPJ, AFP, CFMS, CFPT.
- Il n'est inscrit, durant l'année suivante, ni en formation générale (jeunes ou adultes), ni en formation professionnelle, ni au collégial, dans un établissement d'enseignement au Québec.

Cela comprend aussi des « sorties » dues à l'émigration hors Québec ou à d'autres causes telles la mortalité, la morbidité et la scolarisation à domicile. Ces « sorties » sont marginales pour l'ensemble du Québec et ne représentent qu'environ 1 % des sorties sans diplôme ni qualification.

Le taux de décrochage annuel était originalement établi à partir des inscriptions des élèves effectuées jusqu'à la fin de janvier de l'année scolaire suivante. Quoique la démarche méthodologique demeure inchangée depuis 2010, le moment de lecture a été repoussé à la fin du mois d'août. Cet ajustement a pour effet de présenter des résultats officiels qui reflètent davantage la réalité. Les taux annuels présentés ici ont donc tous été révisés en fonction de cette modification.

<sup>2</sup> Ces données correspondent à la somme des effectifs des réseaux public, privé et gouvernemental.

<sup>3</sup> Ces données correspondent à la somme des effectifs des commissions scolaires francophones (60), anglophones (9) et à statut particulier (3).

<sup>4</sup> Lorsqu'on exclut les commissions scolaires à statut particulier (commissions scolaires CRIE et Kativik) du calcul du taux de décrochage de cette région administrative, on observe une baisse parfois très notable du taux de décrochage.

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, système *Charlemagne*, novembre 2012.

## Indicateur 1 : Taux de décrochage annuel (sorties sans diplôme ni qualification)

**TABLEAU 4 : Évolution du taux de décrochage annuel<sup>1</sup> des élèves sortants du secondaire en formation générale des jeunes pour les commissions scolaires des 17 régions administratives, l'ensemble du Québec<sup>2</sup> et le réseau public québécois<sup>3</sup>, de 1999-2000 à 2010-2011, chez les garçons**

RÉGION <sup>3</sup>	ANNÉE SCOLAIRE											
	1999-2000 %	2000-2001 %	2001-2002 %	2002-2003 %	2003-2004 %	2004-2005 %	2005-2006 %	2006-2007 %	2007-2008 %	2008-2009 %	2009-2010 %	2010-2011 %
01 : Bas-Saint-Laurent	23,7	20,4	25,0	23,0	25,6	25,2	21,9	24,6	23,1	18,8	19,4	14,0
<b>02 : Saguenay–Lac-Saint-Jean</b>	<b>16,6</b>	<b>14,3</b>	<b>15,7</b>	<b>17,4</b>	<b>15,6</b>	<b>16,8</b>	<b>15,5</b>	<b>20,5</b>	<b>18,8</b>	<b>15,9</b>	<b>14,1</b>	<b>14,5</b>
03 : Capitale-Nationale	21,8	20,8	20,9	22,8	21,8	21,2	22,4	22,9	24,9	19,5	20,7	18,8
04 : Mauricie	28,1	27,7	33,1	29,0	25,2	31,1	29,4	28,6	28,8	23,0	25,0	22,4
05 : Estrie	34,7	34,0	36,9	38,9	36,2	39,7	31,7	32,9	33,5	30,2	30,4	24,1
06 : Montréal	34,1	34,4	32,2	32,4	33,3	30,7	31,5	31,5	29,5	28,5	26,1	23,6
07 : Outaouais	38,4	39,9	37,7	38,0	36,8	34,2	34,2	35,7	37,1	31,4	31,1	28,9
08 : Abitibi-Témiscamingue	29,5	25,6	28,9	28,2	22,8	28,6	25,5	28,5	25,7	22,0	22,8	26,6
09 : Côte-Nord	24,7	25,7	31,4	32,0	29,5	33,7	27,2	35,7	34,1	21,8	23,1	19,8
10 : Nord-du-Québec <sup>4</sup>	63,1	65,3	66,2	70,3	68,0	66,0	75,2	69,4	78,0	76,3	78,2	68,7
11 : Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	27,8	25,7	28,5	30,5	29,5	26,3	25,7	32,5	27,2	19,7	22,0	23,7
12 : Chaudière-Appalaches	24,2	24,2	24,8	24,4	25,1	22,2	23,7	21,3	19,9	18,5	17,6	17,2
13 : Laval	32,4	31,6	32,4	33,9	32,0	30,0	30,4	28,1	26,3	25,1	23,7	22,1
14 : Lanaudière	35,9	34,0	36,7	39,9	38,7	40,3	35,0	33,1	36,9	29,8	29,7	26,2
15 : Laurentides	40,0	40,5	40,3	40,6	40,8	38,5	36,6	35,6	29,8	26,6	24,9	22,8
16 : Montérégie	32,1	31,8	33,8	33,8	32,2	31,9	30,0	29,6	27,7	25,1	23,0	23,0
17 : Centre-du-Québec	32,6	31,9	35,8	35,0	34,1	31,9	32,7	30,7	29,5	32,6	24,6	25,2
<b>Ensemble du Québec<sup>2</sup></b>	<b>27,9</b>	<b>27,3</b>	<b>28,5</b>	<b>28,6</b>	<b>27,8</b>	<b>27,1</b>	<b>26,2</b>	<b>26,0</b>	<b>25,2</b>	<b>22,6</b>	<b>21,5</b>	<b>20,1</b>
<b>Réseau public québécois (72 CS)<sup>3</sup></b>	<b>31,3</b>	<b>30,8</b>	<b>31,8</b>	<b>32,4</b>	<b>31,6</b>	<b>31,0</b>	<b>30,1</b>	<b>30,1</b>	<b>29,0</b>	<b>26,1</b>	<b>24,8</b>	<b>23,1</b>

<sup>1</sup> Le taux de décrochage annuel représente le taux de sorties sans diplôme ni qualification parmi les sortants du secondaire (inscrits en formation générale des jeunes) pour une année scolaire donnée. Le décrocheur est un élève qui est inscrit une année donnée et qui répond aux deux critères suivants :

a) Il n'obtient ni diplôme ni qualification durant l'année considérée. Les diplômes retenus sont les suivants : DES, DEP, ASP. Les qualifications retenues sont les suivantes : CFER, ISPJ, AFP, CFMS, CFPT.

b) Il n'est inscrit, durant l'année suivante, ni en formation générale (jeunes ou adultes), ni en formation professionnelle, ni au collégial, dans un établissement d'enseignement au Québec.

Cela comprend aussi des « sorties » dues à l'émigration hors Québec ou à d'autres causes telles la mortalité, la morbidité et la scolarisation à domicile. Ces « sorties » sont marginales pour l'ensemble du Québec et ne représentent qu'environ 1 % des sorties sans diplôme ni qualification.

Le taux de décrochage annuel était originalement établi à partir des inscriptions des élèves effectuées jusqu'à la fin de janvier de l'année scolaire suivante. Quoique la démarche méthodologique demeure inchangée depuis 2010, le moment de lecture a été repoussé à la fin du mois d'août. Cet ajustement a pour effet de présenter des résultats officiels qui reflètent davantage la réalité. Les taux annuels présentés ici ont donc tous été révisés en fonction de cette modification.

<sup>2</sup> Ces données correspondent à la somme des effectifs des réseaux public, privé et gouvernemental.

<sup>3</sup> Ces données correspondent à la somme des effectifs des commissions scolaires francophones (60), anglophones (9) et à statut particulier (3).

<sup>4</sup> Lorsqu'on exclut les commissions scolaires à statut particulier (commissions scolaires CRIE et Kativik) du calcul du taux de décrochage de cette région administrative, on observe une baisse parfois très notable du taux de décrochage.

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, système *Charlemagne*, novembre 2012.



**INDICATEUR 2**  
**Taux de diplomation**  
**au secondaire après 7 ans**



## Indicateur 2 : Taux de diplomation au secondaire après 7 ans

**TABLEAU 5 : Évolution du taux de diplomation et de qualification au secondaire après sept ans<sup>1</sup>, pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean<sup>2</sup>, l'ensemble du Québec<sup>3</sup> et le réseau public québécois<sup>4</sup>, pour les cohortes de 1990 à 2004<sup>5</sup> (diplômés de 1997 à 2011), selon le sexe**

		COHORTE <sup>5</sup>														
		1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
<b>Saguenay–Lac-Saint-Jean<sup>2</sup></b>																
❖ Filles	%	79,5	80,7	81,8	81,1	82,4	82,5	81,0	80,2	81,5	80,4	83,1	83,0	79,8	83,1	78,6
❖ Garçons	%	66,0	66,7	68,2	66,9	69,6	66,9	66,8	63,8	65,8	68,4	68,0	67,3	66,1	66,0	66,6
❖ Total	%	<b>72,6</b>	<b>73,6</b>	<b>74,9</b>	<b>73,9</b>	<b>75,8</b>	<b>74,6</b>	<b>73,7</b>	<b>72,0</b>	<b>73,4</b>	<b>74,3</b>	<b>75,0</b>	<b>75,0</b>	<b>72,9</b>	<b>74,2</b>	<b>72,6</b>
<b>Ensemble du Québec<sup>3</sup></b>																
❖ Filles	%	80,6	80,8	80,1	79,9	79,6	80,8	79,1	79,1	78,0	78,7	79,0	78,9	78,3	78,8	79,5
❖ Garçons	%	67,0	66,9	65,8	65,0	65,1	64,8	64,8	63,2	63,1	63,9	65,2	65,9	65,6	66,0	67,6
❖ Total	%	<b>73,7</b>	<b>73,7</b>	<b>72,8</b>	<b>72,3</b>	<b>72,2</b>	<b>72,6</b>	<b>71,7</b>	<b>70,9</b>	<b>70,4</b>	<b>71,1</b>	<b>71,9</b>	<b>72,3</b>	<b>71,9</b>	<b>72,3</b>	<b>73,4</b>
<b>Réseau public québécois<sup>4</sup></b>																
❖ Filles	%	77,7	78,2	77,3	77,2	76,8	77,2	76,7	76,4	75,1	75,8	75,9	75,7	74,7	75,2	75,9
❖ Garçons	%	63,1	63,2	62,0	60,9	61,8	61,3	61,4	59,5	59,1	59,8	61,0	61,5	60,8	61,1	63,1
❖ Total	%	<b>70,2</b>	<b>70,5</b>	<b>69,4</b>	<b>68,8</b>	<b>69,1</b>	<b>69,0</b>	<b>68,8</b>	<b>67,6</b>	<b>67,0</b>	<b>67,6</b>	<b>68,2</b>	<b>68,5</b>	<b>67,6</b>	<b>67,9</b>	<b>69,3</b>

<sup>1</sup> Le taux de diplomation et de qualification présenté dans ce document est la proportion des élèves qui, avant l'âge de 20 ans, ont obtenu un premier diplôme sept ans après leur entrée au secondaire au secteur des jeunes, à l'éducation des adultes ou en formation professionnelle. Les diplômes admissibles aux fins de calcul du taux sont le DES, le DEP, l'ASP, l'AFP, l'ISPJ, le CFPT, le CFMS et le CEFER. Seul le premier diplôme est pris en compte dans le calcul. La diplomation est calculée selon l'école de fréquentation de l'élève au moment de sa première inscription en 1<sup>re</sup> secondaire.

<sup>2</sup> La diplomation par région administrative correspond à la somme pondérée de la diplomation des commissions scolaires d'une région donnée. Seule la diplomation du réseau public est considérée.

<sup>3</sup> Les données pour l'ensemble du Québec concernent les réseaux public, privé et gouvernemental.

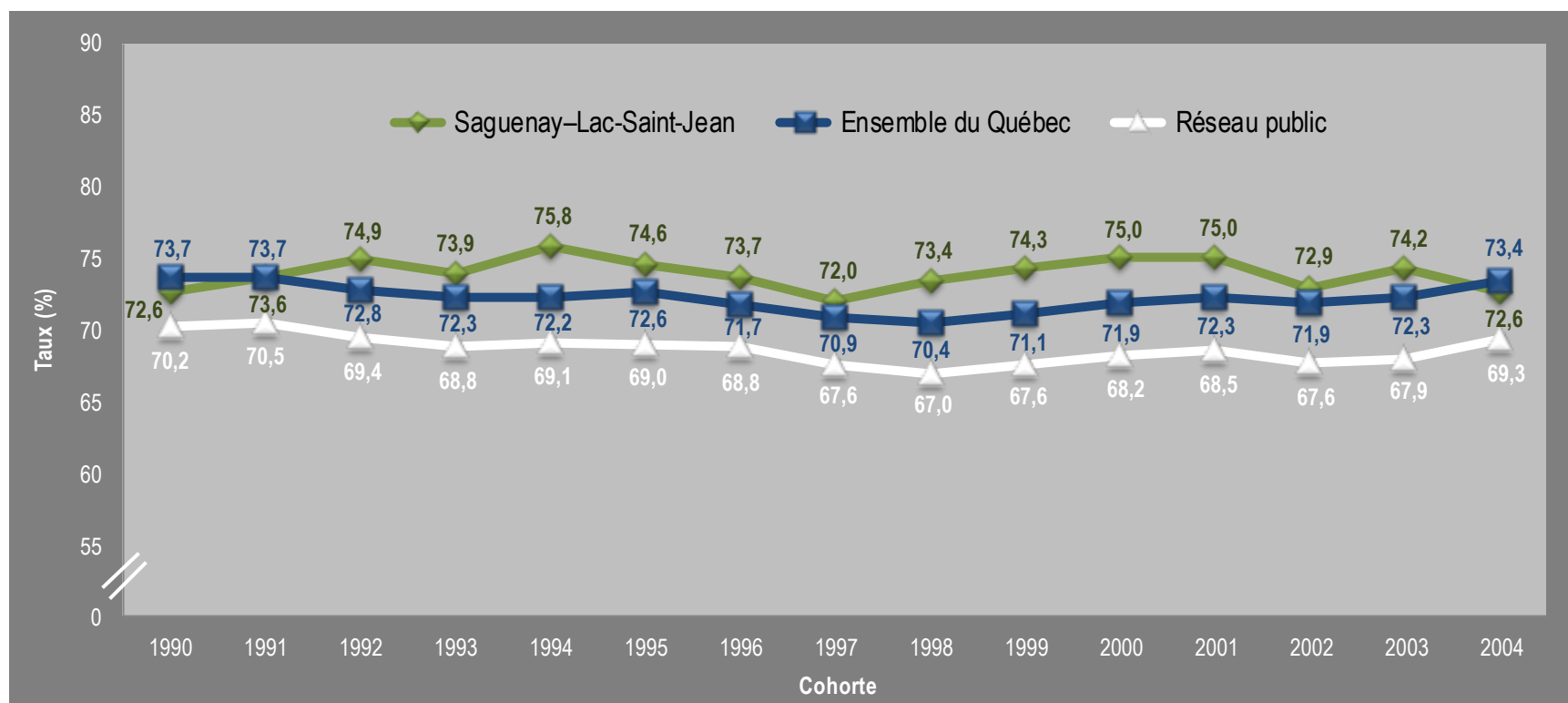
<sup>4</sup> Ces données correspondent à la somme des effectifs des commissions scolaires francophones (60), anglophones (9) et à statut particulier (3).

<sup>5</sup> À noter que les taux des cohortes antérieures à 1998 n'ont pas été révisés depuis 2010.

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, mars 2013.

## Indicateur 2 : Taux de diplomation au secondaire après 7 ans

FIGURE 4 : Évolution du taux de diplomation et de qualification au secondaire après sept ans<sup>1</sup>, pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean<sup>2</sup>, l'ensemble du Québec<sup>3</sup> et le réseau public québécois<sup>4</sup>, pour les cohortes de 1990 à 2004<sup>5</sup> (diplômés de 1997 à 2011), sexes réunis



<sup>1</sup> Le taux de diplomation et de qualification présenté dans ce document est la proportion des élèves qui, avant l'âge de 20 ans, ont obtenu un premier diplôme sept ans après leur entrée au secondaire au secteur des jeunes, à l'éducation des adultes ou en formation professionnelle. Les diplômes admissibles aux fins de calcul du taux sont le DES, le DEP, l'ASP, l'AFP, l'ISPJ, le CFPT, le CFMS et le CEFER. Seul le premier diplôme est pris en compte dans le calcul. La diplomation est calculée selon l'école de fréquentation de l'élève au moment de sa première inscription en 1<sup>re</sup> secondaire.

<sup>2</sup> La diplomation par région administrative correspond à la somme pondérée de la diplomation des commissions scolaires d'une région donnée. Seule la diplomation du réseau public est considérée.

<sup>3</sup> Les données pour l'ensemble du Québec concernent les réseaux public, privé et gouvernemental.

<sup>4</sup> Ces données correspondent à la somme des effectifs des commissions scolaires francophones (60), anglophones (9) et à statut particulier (3).

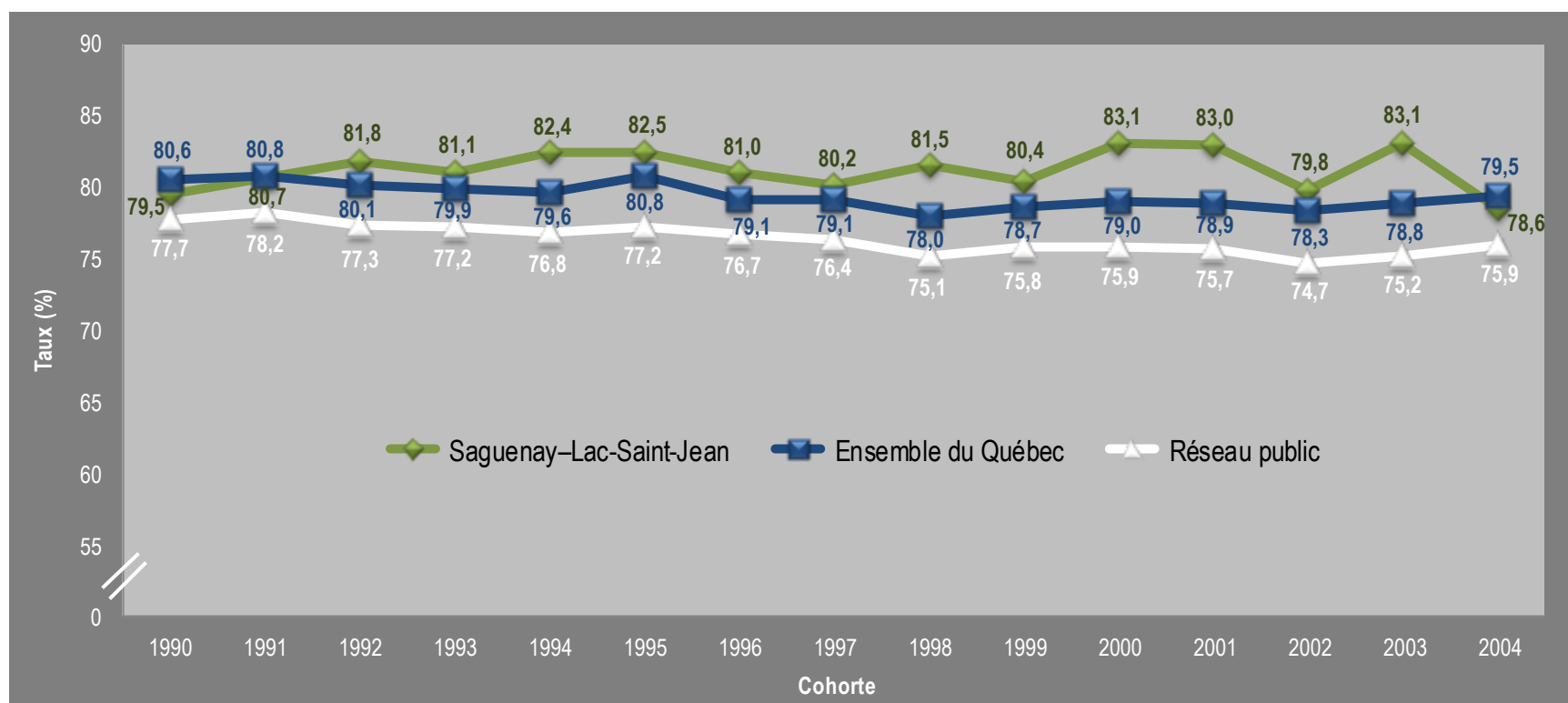
<sup>5</sup> À noter que les taux des cohortes antérieures à 1998 n'ont pas été révisés depuis 2010.

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, mars 2013.



## Indicateur 2 : Taux de diplomation au secondaire après 7 ans

FIGURE 5 : Évolution du taux de diplomation et de qualification au secondaire après sept ans<sup>1</sup>, pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean<sup>2</sup>, l'ensemble du Québec<sup>3</sup> et le réseau public québécois<sup>4</sup>, pour les cohortes de 1990 à 2004<sup>5</sup> (diplômés de 1997 à 2011), chez les filles



<sup>1</sup> Le taux de diplomation et de qualification présenté dans ce document est la proportion des élèves qui, avant l'âge de 20 ans, ont obtenu un premier diplôme sept ans après leur entrée au secondaire au secteur des jeunes, à l'éducation des adultes ou en formation professionnelle. Les diplômes admissibles aux fins de calcul du taux sont le DES, le DEP, l'ASP, l'AFP, l'ISPJ, le CFPT, le CFMS et le CEFER. Seul le premier diplôme est pris en compte dans le calcul. La diplomation est calculée selon l'école de fréquentation de l'élève au moment de sa première inscription en 1<sup>re</sup> secondaire.

<sup>2</sup> La diplomation par région administrative correspond à la somme pondérée de la diplomation des commissions scolaires d'une région donnée. Seule la diplomation du réseau public est considérée.

<sup>3</sup> Les données pour l'ensemble du Québec concernent les réseaux public, privé et gouvernemental.

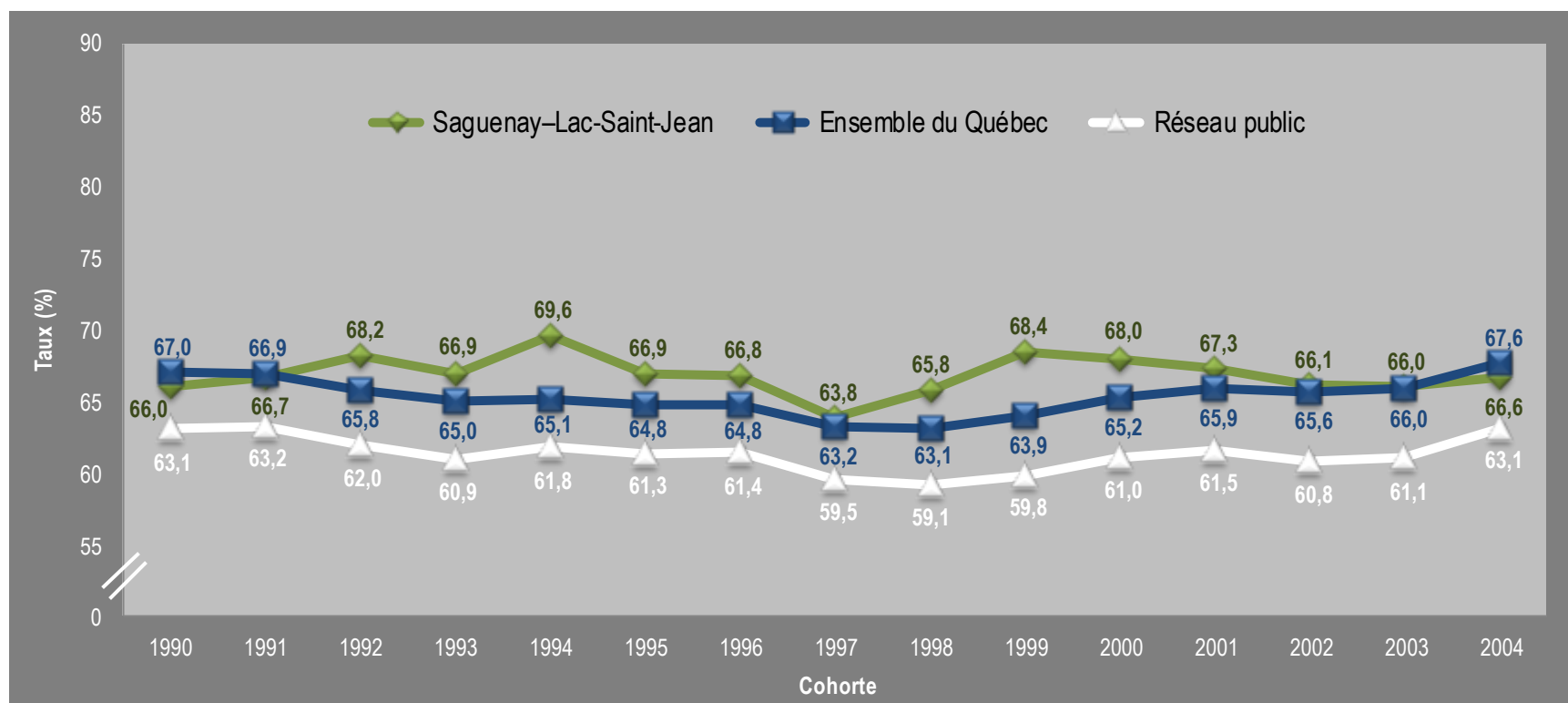
<sup>4</sup> Ces données correspondent à la somme des effectifs des commissions scolaires francophones (60), anglophones (9) et à statut particulier (3).

<sup>5</sup> À noter que les taux des cohortes antérieures à 1998 n'ont pas été révisés depuis 2010.

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, mars 2013.

## Indicateur 2 : Taux de diplomation au secondaire après 7 ans

FIGURE 6 : Évolution du taux de diplomation et de qualification au secondaire après sept ans<sup>1</sup>, pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean<sup>2</sup>, l'ensemble du Québec<sup>3</sup> et le réseau public québécois<sup>4</sup>, pour les cohortes de 1990 à 2004<sup>5</sup> (diplômés de 1997 à 2011), chez les garçons



<sup>1</sup> Le taux de diplomation et de qualification présenté dans ce document est la proportion des élèves qui, avant l'âge de 20 ans, ont obtenu un premier diplôme sept ans après leur entrée au secondaire au secteur des jeunes, à l'éducation des adultes ou en formation professionnelle. Les diplômes admissibles aux fins de calcul du taux sont le DES, le DEP, l'ASP, l'AFP, l'ISPJ, le CFPT, le CFMS et le CEFER. Seul le premier diplôme est pris en compte dans le calcul. La diplomation est calculée selon l'école de fréquentation de l'élève au moment de sa première inscription en 1<sup>re</sup> secondaire.

<sup>2</sup> La diplomation par région administrative correspond à la somme pondérée de la diplomation des commissions scolaires d'une région donnée. Seule la diplomation du réseau public est considérée.

<sup>3</sup> Les données pour l'ensemble du Québec concernent les réseaux public, privé et gouvernemental.

<sup>4</sup> Ces données correspondent à la somme des effectifs des commissions scolaires francophones (60), anglophones (9) et à statut particulier (3).

<sup>5</sup> À noter que les taux des cohortes antérieures à 1998 n'ont pas été révisés depuis 2010.

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, mars 2013.

## Indicateur 2 : Taux de diplomation au secondaire après 7 ans

**TABLEAU 6 : Évolution du taux de diplomation et de qualification au secondaire après sept ans<sup>1</sup>, pour les commissions scolaires des 17 régions administratives<sup>2</sup>, l'ensemble du Québec<sup>3</sup> et le réseau public québécois<sup>4</sup>, pour les cohortes de 1990 à 2004<sup>5</sup> (diplômés de 1997 à 2011), sexes réunis**

RÉGION <sup>2</sup>	COHORTE <sup>5</sup>														
	1990 %	1991 %	1992 %	1993 %	1994 %	1995 %	1996 %	1997 %	1998 %	1999 %	2000 %	2001 %	2002 %	2003 %	2004 %
01 : Bas-Saint-Laurent	73,2	72,7	73,3	73,6	71,6	73,7	73,7	71,5	72,2	72,8	73,8	73,5	68,4	69,4	71,9
<b>02 : Saguenay–Lac-Saint-Jean</b>	<b>72,6</b>	<b>73,6</b>	<b>74,9</b>	<b>73,9</b>	<b>75,8</b>	<b>74,6</b>	<b>73,7</b>	<b>72,0</b>	<b>73,4</b>	<b>74,3</b>	<b>75,0</b>	<b>75,0</b>	<b>72,9</b>	<b>74,2</b>	<b>72,6</b>
03 : Capitale-Nationale	77,3	75,8	75,0	76,1	75,4	76,5	76,6	75,3	72,9	74,8	75,3	73,1	73,5	73,6	73,8
04 : Mauricie	68,1	69,3	68,0	69,8	69,4	68,6	69,4	67,0	68,0	70,5	68,4	69,1	68,7	66,9	70,3
05 : Estrie	72,4	71,0	71,3	70,8	68,3	68,7	68,7	66,0	65,2	66,3	66,2	69,4	67,5	68,9	70,1
06 : Montréal	69,9	69,6	66,9	65,7	66,2	65,4	65,4	67,6	65,7	66,1	65,9	67,6	67,7	67,8	70,8
07 : Outaouais	63,5	64,3	63,2	63,2	61,3	62,0	60,6	62,0	60,8	63,8	66,2	65,7	64,0	64,5	64,5
08 : Abitibi-Témiscamingue	66,7	65,6	65,2	66,1	67,3	67,3	67,7	67,9	68,0	68,0	69,3	69,1	66,1	66,7	67,0
09 : Côte-Nord	68,9	67,2	66,0	69,4	69,1	70,4	67,9	64,9	66,0	68,1	66,1	68,8	64,2	65,8	66,3
10 : Nord-du-Québec <sup>6</sup>	47,4	48,8	48,5	47,3	46,2	43,6	44,2	43,4	44,4	42,1	36,6	32,4	33,6	33,4	36,4
11 : Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	70,4	66,9	66,7	66,8	68,0	67,1	67,6	67,6	66,3	67,8	67,5	68,5	67,5	64,6	70,9
12 : Chaudière-Appalaches	75,4	76,2	75,2	74,3	74,4	74,5	74,7	73,3	74,7	73,8	75,7	74,6	73,4	73,1	73,8
13 : Laval	70,5	69,9	69,6	68,2	67,8	69,2	69,3	67,8	66,7	68,3	69,7	69,1	68,3	68,7	70,2
14 : Lanaudière	63,3	64,5	64,9	65,2	63,9	65,1	65,8	63,7	63,7	62,4	62,4	62,7	63,5	61,8	62,8
15 : Laurentides	62,3	64,6	62,5	62,4	62,4	61,4	60,7	60,5	58,4	59,6	61,2	61,7	62,0	64,6	68,1
16 : Montérégie	70,4	71,2	70,0	68,7	68,8	68,5	68,3	67,4	66,9	68,4	69,0	69,7	68,5	68,6	69,2
17 : Centre-du-Québec	73,1	74,4	73,6	73,2	72,9	73,1	71,7	70,3	71,0	69,2	71,5	70,8	69,2	69,9	68,0
<b>Ensemble du Québec<sup>3</sup></b>	<b>73,7</b>	<b>73,7</b>	<b>72,8</b>	<b>72,3</b>	<b>72,2</b>	<b>72,6</b>	<b>71,7</b>	<b>70,9</b>	<b>70,4</b>	<b>71,1</b>	<b>71,9</b>	<b>72,3</b>	<b>71,9</b>	<b>72,3</b>	<b>73,4</b>
<b>Réseau public québécois (72 CS)<sup>4</sup></b>	<b>70,2</b>	<b>70,5</b>	<b>69,4</b>	<b>68,8</b>	<b>69,1</b>	<b>69,0</b>	<b>68,8</b>	<b>67,6</b>	<b>67,0</b>	<b>67,6</b>	<b>68,2</b>	<b>68,5</b>	<b>67,6</b>	<b>67,9</b>	<b>69,3</b>

<sup>1</sup> Le taux de diplomation et de qualification présenté dans ce document est la proportion des élèves qui, avant l'âge de 20 ans, ont obtenu un premier diplôme sept ans après leur entrée au secondaire au secteur des jeunes, à l'éducation des adultes ou en formation professionnelle. Les diplômes admissibles aux fins de calcul du taux sont le DES, le DEP, l'ASP, l'AFP, l'ISPJ, le CFPT, le CFMS et le CEFER. Seul le premier diplôme est pris en compte dans le calcul. La diplomation est calculée selon l'école de fréquentation de l'élève au moment de sa première inscription en 1<sup>re</sup> secondaire.

<sup>2</sup> La diplomation par région administrative correspond à la somme pondérée de la diplomation des commissions scolaires d'une région donnée. Seule la diplomation du réseau public est considérée.

<sup>3</sup> Les données pour l'ensemble du Québec concernent les réseaux public, privé et gouvernemental.

<sup>4</sup> Ces données correspondent à la somme des effectifs des commissions scolaires francophones (60), anglophones (9) et à statut particulier (3).

<sup>5</sup> À noter que les taux des cohortes antérieures à 1998 n'ont pas été révisés depuis 2010.

<sup>6</sup> Lorsqu'on exclut les commissions scolaires à statut particulier (commissions scolaires CRIE et Kativik) de cette région administrative, on observe une hausse parfois très notable du taux de diplomation.

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, mars 2013.

## Indicateur 2 : Taux de diplomation au secondaire après 7 ans

**TABLEAU 7 : Évolution du taux de diplomation et de qualification au secondaire après sept ans<sup>1</sup>, pour les commissions scolaires des 17 régions administratives<sup>2</sup>, l'ensemble du Québec<sup>3</sup> et le réseau public québécois<sup>4</sup>, pour les cohortes de 1990 à 2004<sup>5</sup> (diplômés de 1997 à 2011), chez les filles**

RÉGION <sup>2</sup>	COHORTE <sup>5</sup>														
	1990 %	1991 %	1992 %	1993 %	1994 %	1995 %	1996 %	1997 %	1998 %	1999 %	2000 %	2001 %	2002 %	2003 %	2004 %
01 : Bas-Saint-Laurent	83,1	83,4	83,5	83,8	79,8	83,0	81,2	81,5	79,8	82,8	83,1	82,8	78,4	77,6	79,4
<b>02 : Saguenay–Lac-Saint-Jean</b>	<b>79,5</b>	<b>80,7</b>	<b>81,8</b>	<b>81,1</b>	<b>82,4</b>	<b>82,5</b>	<b>81,0</b>	<b>80,2</b>	<b>81,5</b>	<b>80,4</b>	<b>83,1</b>	<b>83,0</b>	<b>79,8</b>	<b>83,1</b>	<b>78,6</b>
03 : Capitale-Nationale	83,2	83,1	81,9	83,3	82,8	84,8	83,5	81,5	80,7	81,5	82,4	80,9	80,2	79,9	79,6
04 : Mauricie	74,5	77,6	76,0	78,3	78,8	77,0	78,0	75,3	75,7	77,8	76,6	76,8	76,9	75,8	77,5
05 : Estrie	82,4	78,4	79,4	80,0	76,5	78,1	77,0	75,6	74,5	76,4	76,1	76,8	75,1	76,3	77,5
06 : Montréal	75,8	76,0	73,2	72,8	73,6	71,6	71,7	73,9	72,5	72,9	72,1	72,6	72,5	73,4	76,3
07 : Outaouais	70,0	73,1	71,0	70,0	68,4	69,4	67,6	69,7	67,7	71,3	72,1	71,4	70,3	71,6	71,5
08 : Abitibi-Témiscamingue	74,6	73,6	74,3	75,6	76,9	76,9	76,6	77,1	77,6	74,6	77,0	76,1	70,5	74,0	74,5
09 : Côte-Nord	74,5	76,0	73,5	77,5	78,7	76,6	72,9	74,6	75,1	75,2	73,5	77,2	71,4	73,1	72,6
10 : Nord-du-Québec <sup>6</sup>	54,3	52,0	55,5	51,4	51,8	48,8	49,0	50,0	50,9	46,7	39,3	39,8	35,5	40,1	39,0
11 : Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	77,2	78,3	77,0	75,7	75,4	76,7	77,4	75,9	74,4	76,1	75,5	78,1	75,6	74,4	77,3
12 : Chaudière-Appalaches	84,3	85,4	84,4	84,4	83,1	83,5	85,6	83,2	83,4	81,8	83,5	82,9	80,1	81,4	80,8
13 : Laval	78,4	77,3	78,0	75,6	76,0	76,9	76,6	77,6	75,0	76,5	77,0	75,8	75,6	74,7	75,8
14 : Lanaudière	72,2	73,1	74,3	75,0	73,3	74,0	74,6	75,3	73,5	74,3	72,3	72,3	71,9	69,9	71,2
15 : Laurentides	71,8	73,3	71,7	72,6	71,3	70,9	70,3	70,0	67,1	68,2	70,0	69,8	70,8	72,1	74,3
16 : Montérégie	78,2	79,5	78,2	77,5	76,8	77,0	76,3	76,2	75,5	76,5	77,0	76,5	76,8	76,2	76,3
17 : Centre-du-Québec	81,1	82,2	82,6	82,3	83,1	83,6	81,3	80,9	80,8	78,7	79,7	79,1	76,3	79,5	76,5
<b>Ensemble du Québec<sup>3</sup></b>	<b>80,6</b>	<b>80,8</b>	<b>80,1</b>	<b>79,9</b>	<b>79,6</b>	<b>80,8</b>	<b>79,1</b>	<b>79,1</b>	<b>78,0</b>	<b>78,7</b>	<b>79,0</b>	<b>78,9</b>	<b>78,3</b>	<b>78,8</b>	<b>79,5</b>
<b>Réseau public québécois (72 CS)<sup>4</sup></b>	<b>77,7</b>	<b>78,2</b>	<b>77,3</b>	<b>77,2</b>	<b>76,8</b>	<b>77,2</b>	<b>76,7</b>	<b>76,4</b>	<b>75,1</b>	<b>75,8</b>	<b>75,9</b>	<b>75,7</b>	<b>74,7</b>	<b>75,2</b>	<b>75,9</b>

<sup>1</sup> Le taux de diplomation et de qualification présenté dans ce document est la proportion des élèves qui, avant l'âge de 20 ans, ont obtenu un premier diplôme sept ans après leur entrée au secondaire au secteur des jeunes, à l'éducation des adultes ou en formation professionnelle. Les diplômes admissibles aux fins de calcul du taux sont le DES, le DEP, l'ASP, l'AFP, l'ISPJ, le CFPT, le CFMS et le CEFER. Seul le premier diplôme est pris en compte dans le calcul. La diplomation est calculée selon l'école de fréquentation de l'élève au moment de sa première inscription en 1<sup>re</sup> secondaire.

<sup>2</sup> La diplomation par région administrative correspond à la somme pondérée de la diplomation des commissions scolaires d'une région donnée. Seule la diplomation du réseau public est considérée.

<sup>3</sup> Les données pour l'ensemble du Québec concernent les réseaux public, privé et gouvernemental.

<sup>4</sup> Ces données correspondent à la somme des effectifs des commissions scolaires francophones (60), anglophones (9) et à statut particulier (3).

<sup>5</sup> À noter que les taux des cohortes antérieures à 1998 n'ont pas été révisés depuis 2010.

<sup>6</sup> Lorsqu'on exclut les commissions scolaires à statut particulier (commissions scolaires CRIE et Kativik) de cette région administrative, on observe une hausse parfois très notable du taux de diplomation.

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, mars 2013.

## Indicateur 2 : Taux de diplomation au secondaire après 7 ans

**TABLEAU 8 : Évolution du taux de diplomation et de qualification au secondaire après sept ans<sup>1</sup>, pour les commissions scolaires des 17 régions administratives<sup>2</sup>, l'ensemble du Québec<sup>3</sup> et le réseau public québécois<sup>4</sup>, pour les cohortes de 1990 à 2004<sup>5</sup> (diplômés de 1997 à 2011), chez les garçons**

RÉGION <sup>2</sup>	COHORTE <sup>5</sup>														
	1990 %	1991 %	1992 %	1993 %	1994 %	1995 %	1996 %	1997 %	1998 %	1999 %	2000 %	2001 %	2002 %	2003 %	2004 %
01 : Bas-Saint-Laurent	63,9	63,3	64,0	63,4	63,6	64,4	66,3	62,0	64,5	63,3	64,9	64,0	58,8	61,8	64,9
<b>02 : Saguenay–Lac-Saint-Jean</b>	<b>66,0</b>	<b>66,7</b>	<b>68,2</b>	<b>66,9</b>	<b>69,6</b>	<b>66,9</b>	<b>66,8</b>	<b>63,8</b>	<b>65,8</b>	<b>68,4</b>	<b>68,0</b>	<b>67,3</b>	<b>66,1</b>	<b>66,0</b>	<b>66,6</b>
03 : Capitale-Nationale	71,6	69,6	68,8	69,4	68,3	68,3	69,8	69,0	65,2	68,0	68,3	65,1	66,7	67,3	67,8
04 : Mauricie	62,0	61,6	61,0	61,9	60,9	60,9	61,7	59,3	61,0	63,9	61,0	62,1	60,8	58,8	64,2
05 : Estrie	63,4	65,0	63,3	61,6	60,9	60,1	60,9	57,2	55,9	56,9	57,3	62,4	59,9	61,9	62,9
06 : Montréal	64,4	63,7	61,2	59,1	59,5	59,6	58,6	60,6	59,2	59,7	60,2	62,8	63,2	62,6	65,6
07 : Outaouais	57,9	57,7	56,8	57,1	55,1	55,3	53,7	54,6	54,7	57,0	61,2	60,7	58,1	58,0	58,0
08 : Abitibi-Témiscamingue	58,8	57,9	57,4	57,2	58,8	58,1	59,4	58,4	59,0	61,5	61,8	62,1	61,8	59,9	59,6
09 : Côte-Nord	63,7	58,8	59,2	62,0	59,9	64,5	62,9	55,6	57,3	60,6	58,8	60,0	56,9	57,8	60,1
10 : Nord-du-Québec <sup>6</sup>	41,4	46,9	42,4	43,2	41,0	38,8	38,7	36,1	37,8	37,8	34,1	27,0	31,8	27,0	33,7
11 : Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	63,6	58,9	57,3	57,7	60,3	58,6	59,1	59,9	58,1	59,2	59,8	58,6	59,0	55,0	64,3
12 : Chaudière-Appalaches	67,0	68,2	66,8	65,0	66,5	66,1	64,9	64,2	66,5	66,0	68,6	66,6	67,1	65,2	67,4
13 : Laval	63,1	61,5	61,8	61,5	60,4	62,1	62,3	58,6	59,0	60,6	63,1	62,4	61,6	63,0	65,1
14 : Lanaudière	55,5	57,2	56,2	56,7	55,4	56,9	57,8	52,7	54,5	51,4	52,9	53,5	55,7	54,4	55,2
15 : Laurentides	53,5	58,2	54,4	52,8	53,6	52,4	51,4	51,8	49,7	51,6	52,7	53,6	53,7	57,5	62,3
16 : Montérégie	63,3	63,6	62,2	60,5	61,5	60,4	60,9	58,6	58,6	60,4	61,1	63,0	60,5	61,4	62,4
17 : Centre-du-Québec	65,5	66,9	65,6	64,6	63,3	62,7	61,5	60,3	61,5	60,4	63,6	62,8	63,0	61,5	60,6
<b>Ensemble du Québec<sup>3</sup></b>	<b>67,0</b>	<b>66,9</b>	<b>65,8</b>	<b>65,0</b>	<b>65,1</b>	<b>64,8</b>	<b>64,8</b>	<b>63,2</b>	<b>63,1</b>	<b>63,9</b>	<b>65,2</b>	<b>65,9</b>	<b>65,6</b>	<b>66,0</b>	<b>67,6</b>
<b>Réseau public québécois (72 CS)<sup>4</sup></b>	<b>63,1</b>	<b>63,2</b>	<b>62,0</b>	<b>60,9</b>	<b>61,8</b>	<b>61,3</b>	<b>61,4</b>	<b>59,5</b>	<b>59,1</b>	<b>59,8</b>	<b>61,0</b>	<b>61,5</b>	<b>60,8</b>	<b>61,1</b>	<b>63,1</b>

<sup>1</sup> Le taux de diplomation et de qualification présenté dans ce document est la proportion des élèves qui, avant l'âge de 20 ans, ont obtenu un premier diplôme sept ans après leur entrée au secondaire au secteur des jeunes, à l'éducation des adultes ou en formation professionnelle. Les diplômes admissibles aux fins de calcul du taux sont le DES, le DEP, l'ASP, l'AFP, l'ISPJ, le CFPT, le CFMS et le CEFER. Seul le premier diplôme est pris en compte dans le calcul. La diplomation est calculée selon l'école de fréquentation de l'élève au moment de sa première inscription en 1<sup>re</sup> secondaire.

<sup>2</sup> La diplomation par région administrative correspond à la somme pondérée de la diplomation des commissions scolaires d'une région donnée. Seule la diplomation du réseau public est considérée.

<sup>3</sup> Les données pour l'ensemble du Québec concernent les réseaux public, privé et gouvernemental.

<sup>4</sup> Ces données correspondent à la somme des effectifs des commissions scolaires francophones (60), anglophones (9) et à statut particulier (3).

<sup>5</sup> À noter que les taux des cohortes antérieures à 1998 n'ont pas été révisés depuis 2010.

<sup>6</sup> Lorsqu'on exclut les commissions scolaires à statut particulier (commissions scolaires CRIE et Kativik) de cette région administrative, on observe une hausse parfois très notable du taux de diplomation.

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, mars 2013.



**INDICATEUR 3**  
**Taux de diplomation**  
**au secondaire après 5 ans**





## Indicateur 2 : Taux de diplomation au secondaire après 5 ans

**TABLEAU 9** Évolution du taux de diplomation et de qualification au secondaire après cinq ans<sup>1</sup>, pour les commissions scolaires des 17 régions administratives<sup>2</sup>, l'ensemble du Québec<sup>3</sup> et le réseau public québécois<sup>4</sup>, pour les cohortes de 1998 à 2006 (diplômés de 2003 à 2011), sexes réunis

RÉGION <sup>2</sup>	COHORTE									
	1998 %	1999 %	2000 %	2001 %	2002 %	2003 %	2004 %	2005 %	2006 %	
01 : Bas-Saint-Laurent	56,0	59,2	60,4	60,8	53,9	55,6	57,2	59,3	62,8	
<b>02 : Saguenay–Lac-Saint-Jean</b>	<b>55,9</b>	<b>57,9</b>	<b>60,5</b>	<b>60,3</b>	<b>55,2</b>	<b>58,8</b>	<b>57,5</b>	<b>60,2</b>	<b>59,3</b>	
03 : Capitale-Nationale	60,9	64,3	64,3	62,2	60,5	61,2	61,4	61,8	61,0	
04 : Mauricie	54,2	57,8	56,4	56,6	57,2	54,1	56,0	59,5	59,5	
05 : Estrie	51,6	53,1	50,1	55,4	51,2	55,3	54,1	55,8	58,7	
06 : Montréal	52,2	52,7	53,6	54,7	52,7	53,3	55,7	57,8	58,1	
07 : Outaouais	47,6	51,9	55,6	53,3	51,6	52,4	53,2	55,6	53,7	
08 : Abitibi-Témiscamingue	53,4	55,5	54,6	54,7	51,5	52,6	51,9	54,3	55,2	
09 : Côte-Nord	54,1	53,6	54,3	55,1	48,5	52,6	51,7	60,6	57,4	
10 : Nord-du-Québec <sup>5</sup>	30,4	31,3	27,0	24,8	24,2	22,2	24,5	23,9	24,6	
11 : Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	51,4	55,4	54,5	56,2	54,8	53,6	54,9	62,0	59,3	
12 : Chaudière-Appalaches	60,7	61,1	62,1	61,6	59,6	59,8	59,2	60,9	63,1	
13 : Laval	52,7	54,6	56,9	55,9	55,4	55,7	57,0	58,5	57,7	
14 : Lanaudière	51,1	51,1	50,4	50,9	50,2	48,1	49,8	48,7	52,3	
15 : Laurentides	45,6	47,4	48,8	49,9	48,5	53,1	55,6	59,9	59,6	
16 : Montérégie	54,3	57,0	57,1	58,0	54,9	56,4	56,2	57,3	59,4	
17 : Centre-du-Québec	58,2	58,8	60,7	59,2	57,3	59,9	56,5	58,7	62,0	
<b>Ensemble du Québec<sup>3</sup></b>	<b>57,7</b>	<b>59,8</b>	<b>60,6</b>	<b>61,0</b>	<b>59,4</b>	<b>60,7</b>	<b>61,2</b>	<b>62,9</b>	<b>63,8</b>	
<b>Réseau public québécois (72 CS)<sup>4</sup></b>	<b>53,5</b>	<b>55,2</b>	<b>55,8</b>	<b>56,1</b>	<b>53,7</b>	<b>54,9</b>	<b>55,6</b>	<b>57,5</b>	<b>58,3</b>	

<sup>1</sup> Le taux de diplomation et de qualification présenté dans ce document est la proportion des élèves qui, avant l'âge de 20 ans, ont obtenu un premier diplôme cinq ans après leur entrée au secondaire au secteur des jeunes, à l'éducation des adultes ou en formation professionnelle. Les diplômes admissibles aux fins de calcul du taux sont le DES, le DEP, l'ASP, l'AFP, l'ISPJ, le CFPT, le CFMS et le CEFER. Seul le premier diplôme est pris en compte dans le calcul. La diplomation est calculée selon l'école de fréquentation de l'élève au moment de sa première inscription en 1<sup>re</sup> secondaire.

<sup>2</sup> La diplomation par région administrative correspond à la somme pondérée de la diplomation des commissions scolaires d'une région donnée. Seule la diplomation du réseau public est considérée.

<sup>3</sup> Les données pour l'ensemble du Québec concernent les réseaux public, privé et gouvernemental.

<sup>4</sup> Ces données correspondent à la somme des effectifs des commissions scolaires francophones (60), anglophones (9) et à statut particulier (3).

<sup>5</sup> Lorsqu'on exclut les commissions scolaires à statut particulier (commissions scolaires CRIE et Kativik) de cette région administrative, on observe une hausse parfois très notable du taux de diplomation.

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, mars 2013.